

## La planification successorale mobilière : outils pour le notaire

*Cette formation est uniquement accessible aux notaires, candidats-notaires et collaborateurs d'une étude notariale*

La présente formation envisagera, à la lumière de la jurisprudence, des législations nouvelles et à venir et des positions administratives récentes, les possibilités et « tendances » en matière de planification patrimoniale et successorale, et les points d'attention et risques dans un contexte trans-national.

A cet égard, les thématiques suivantes seront notamment examinées de manière concrète et sous l'angle de la pratique notariale :

- ◆ La planification à la lumière de l'abus fiscal  
Que peut encore conseiller le notaire en planification en 2023 ? Dernières actualités en jurisprudence.
- ◆ Quelques techniques de planification en 2023 au départ de situations concrètes
  - Conjoints sans enfants, mariés sous le régime de la communauté de biens
    - Contrat de mariage : Avantages matrimoniaux, préciput, attributions optionnelles ;
    - Donation par un époux à l'autre de biens communs.
  - Conjoints sans enfants, mariés sous le régime de la séparation de biens
    - Contrat de mariage : adjonction d'une société interne, « 4<sup>ème</sup> piste » (indivisions) ;
    - Accroissements : Nouvel accroissement légal de l'usufruit, accroissements conventionnels ;
    - Donations entre époux – donations croisées.
  - Cohabitants légaux – de fait : Convention de cohabitation ; Accroissements ; Donations.
  - Familles recomposées
    - Modalités de contrôle :
      - Usufruit – rente viagère – ou la combinaison des deux ;
      - Valeur ajoutée d'un instrument de contrôle : Société de holding, société simple, fondation privée comme instrument de certification ;
    - Question de la valorisation de la donation pour les besoins du rapport et de la réduction ;
    - Fidécimmis de residuo / donation résiduaire.
- ◆ Éléments d'extranéité auxquels il faut être attentif dans une planification - Casus transnational :
  - Prévention de la double imposition en droits d'enregistrement et droits de succession :
    - Conventions préventives de double imposition ;
    - Imputation des droits de succession payés à l'étranger
  - Obligation de dévoiler certaines informations:
    - Obligation de communiquer copie de l'acte de donation ?
    - Obligation d'enregistrement à l'étranger ?
    - CRS – DAC 6 ; Atad III ; Autres aspects fiscaux : Impôts directs ? Impôt sur la fortune ?

### Orateurs

- ◆ **Me Alain VAN GEEL**, avocat au Barreau de Bruxelles, partner du Cabinet Tiberghien
- ◆ **Me Eléonore MAERTENS DE NOORDHOUT**, avocate au Barreau de Bruxelles, senior associate Tiberghien

### Dates et lieux

- ◆ **Le 7 mars 2023 à Namur** - Cafés Delahaut - Rue Marie Curie 1, 5020 Namur Suarlée
- ◆ **Le 13 mars 2023 à Liège** - Val Saint Lambert - 4100 Seraing
- ◆ **Le 13 mars 2023 : WEBINAIRE INTERACTIF** simultané
- ◆ **Le 24 mars 2023 à Mons** - Hôtel Van der Valk - Av. Méline Mercouri 7, 7000 Mons

### Présidents

- ◆ **Me Marc VAN BENEDEEN** à Namur
- ◆ **Me Roland STIERS et Me Aurélie NOTTET** à Liège et en webinaire
- ◆ **Me Stéphanie BILLER** à Mons

## Horaire formation présentielle

12h30 à 13h30	Accueil autour d'un lunch léger
13h30 à 13h45	Introduction par le Président
13h45 à 15h30	Début de la formation
15h30 à 16h00	Pause-café
16h00 à 17h30	Seconde partie de la formation
17h30 à 18h30	Apéro de clôture et networking

## Tarif

Le prix de la formation est de **394 € HTVA** par demi-journée. Une réduction est accordée si plusieurs participants d'un même cabinet s'inscrivent simultanément, 374 € HTVA par participant.

## Participation

Cette formation est uniquement accessible aux notaires, candidats-notaires et collaborateurs de notaires. Le nombre de participants est limité afin de vous permettre d'avoir une réelle interaction avec les orateurs.

## Agréation

Cette formation est agréée par la **Chambre Nationale des Notaires** sous le numéro **492400** et vous donne droit à **3,5 heures**.

## CARTE-REPONSE

### Données de facturation :

Étude : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
E-mail : .....  
Numéro de TVA : .....

**Coordonnées des participants** (merci de préciser l'adresse mail à laquelle envoyer le lien de connexion, et l'adresse postale à laquelle envoyer le livre) :

Nom du participant 1 : .....  
Adresse e-mail du participant 1 : .....  
Adresse postale du participant 1 : .....  
Nom du participant 2 : .....  
Adresse e-mail du participant 2 : .....  
Adresse postale du participant 2 : .....

- Inscription pour la formation du **7 mars 2023 à Namur** (Cafés Delahaut)
- Inscription pour la formation du **13 mars 2023 à Liège** (Val Saint Lambert)
- Inscription pour la formation du **13 mars 2023 en WEBINAIRE**
- Inscription pour la formation du **24 mars 2023 à Mons** (Van der Valk)

*Prix pour une inscription : 394 € HTVA. Si inscription groupée, le prix sera de 374 € HTVA par participant. Vous recevrez une facture commune au tarif réduit uniquement dans le cas d'une inscription simultanée. L'inscription inclut un lunch léger et l'ouvrage de la formation, d'une valeur de 83 €. Toute annulation doit se faire dans un délai de minimum 10 jours avant la date de la formation. En cas d'empêchement après ce délai, vous pourrez vous faire remplacer par un collaborateur.*

**Dans le cas où la formation ne pourrait pas se poursuivre physiquement, nous vous proposerons cette formation à distance au moyen d'un webinaire interactif. Votre inscription sera convertie automatiquement si nécessaire. Vous recevrez un message personnel par e-mail et / ou téléphone.**

## KnopsEdu

### La planification successorale mobilière

#### Comment s'inscrire ?

- Inscription online via notre site [www.knopsublishing.be](http://www.knopsublishing.be)  
Vous devrez compléter une seule fois vos coordonnées complètes, puis avec votre login vous aurez la possibilité de vous inscrire rapidement et facilement à toutes nos formations.
- OU renvoyez-nous cette carte-réponse complétée :
  - Par fax au 014/73 89 50
  - Par mail à [info@knopsublishing.be](mailto:info@knopsublishing.be)

